



VILLE DE MALMEDY

DISTRIBUTION DES SACS POUBELLES 2018

1. Le mot du Collège

Chers concitoyens,

La Ville de Malmédy obtient de bons résultats dans la gestion des déchets. Nous progressons et nous nous situons en-dessous de la moyenne des communes de la zone AIVE, soit 553,48 kilos de déchets par équivalents-habitants pour l'année 2016. Nous collectons à votre domicile 141 kilos de fraction résiduelle et 47,5 kilos de matière organique par équivalents-habitants. Mais nous pouvons encore améliorer le tri de nos déchets ménagers. Comment ? En séparant mieux les déchets organiques, les papiers/cartons, le verre et les PMC (récipients **P**lastiques, **M**étalliques et **C**artons à boissons), pour ne laisser que le reste dans le sac gris « fraction-résiduelle ». Nous encourageons aussi à réaliser le maximum de compostage à domicile, ce qui réduit le tonnage des déchets qui circulent. Les poules sont également très efficaces.

Pour atteindre ces objectifs en prenant en compte le coût réel du service par point de collecte et partager équitablement la charge entre tous les citoyens, le Collège a réparti les ménages en 3 groupes : les isolés, les ménages de 2 personnes et les ménages de 3 personnes et plus. Il a été décidé :

- de distribuer à tout le monde 50 sacs bios (matière organique) afin de pouvoir séparer la matière organique et évacuer 1 sac par semaine,
- de distribuer 20 sacs gris (fraction résiduelle) aux isolés, 30 sacs gris aux ménages de 2 personnes et 40 sacs gris aux autres ménages.

Nous faisons le pari qu'ensemble, nous pourrions encore mieux maîtriser les quantités et le traitement des déchets et participer au maintien de notre environnement sur un mode durable.

Le Collège

2. Modalités et agenda de distribution des sacs

a) Pour les particuliers : dates et lieux de distribution :

Jeudi 04 et vendredi 05 janvier 2018	
Malmédy Expo (rue Frédéric Lang 3)	De 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 15h30
Lundi 08 et mardi 09 janvier 2018	
Ecoles de Bellevaux et Burnenville	De 15h20 à 18h00
Ecole de Ligneuville	De 15h30 à 18h00
Ecole de Chôdes	De 15h45 à 18h00
Ecole de Géromont	De 15h50 à 18h00
Ecole de Xhoffraix	De 16h00 à 18h00
Vendredi 12 janvier 2018	
Malmundarium (place du Châtelet 10)	De 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h45
Samedi 13 janvier 2018	
Malmundarium (place du Châtelet 10)	De 09h00 à 12h00
Mercredi 17 janvier 2018	
Malmundarium (place du Châtelet 10)	De 08h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h45

SUITE AU VERSO

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous rendre à la distribution selon cet agenda :

vous pourrez venir retirer vos sacs poubelles à l'Hôtel de Ville à **partir du lundi 22 janvier 2018**, durant les heures d'ouverture des bureaux, et ce **jusqu'au vendredi 27 avril 2018**.

Conditions :

- *veuillez remplir le bon qui se trouve en fin de document et le remettre lors de la distribution des sacs,*
- par enfant de moins de 3 ans : vous avez droit à 20 sacs organiques supplémentaires,
- par personne adulte incontinente vivant sous le même toit que le chef de ménage (et sur présentation d'un certificat médical) : vous avez droit à 10 sacs fraction résiduelle supplémentaires.

b) Pour les commerçants, les professions libérales, les secondes résidences et les maisons de vacances :

Les sacs sont à retirer au service des Taxes (place du Châtelet 8), du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00.

Renseignements : 080 / 799 637



Bon à découper et à remettre lors de la distribution des sacs

Chef de ménage, seconde résidence ou société :			
Adresse :			
Situation :	<input type="checkbox"/> ISOLÉ (1 personne) 20 sacs fraction résiduelle 50 sacs matière organique	<input type="checkbox"/> PETIT MENAGE (2 personnes) 30 sacs fraction résiduelle 50 sacs matière organique	<input type="checkbox"/> AUTRE MENAGE (3 personnes et +) 40 sacs fraction résiduelle 50 sacs matière organique
Je m'engage à effectuer du compostage à domicile :	<input type="checkbox"/> NON et j'emporte les sacs organiques	<input type="checkbox"/> OUI et je n'emporte pas les sacs organiques	<i>Les citoyens qui s'engagent à effectuer le compostage à domicile et n'emportent pas les sacs pour matière organique bénéficient d'une réduction de taxation de 9 €. Cet engagement est susceptible d'être vérifié par un agent communal.</i>
Mes rouleaux de sacs seront enlevés par : (à compléter si différent du chef de ménage)			
Signature du chef de ménage :			